

697595-2026 - Concurso

França – Serviços de transporte público rodoviário – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIVE A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES SERVICES DE MOBILITE ET DE
TRANSPORT DE VOYAGEURS SUR LE TERRITOIRE DE CHATEAUX METROPOLE
OJ S 196/2026 09/10/2026

Anúncio de concurso ou de concessão – regime normal

Serviços

1. Adquirente

1.1. Adquirente

Nome oficial: Communauté d'Agglomération Châteauroux-Métropole

Correio eletrónico: marches-publics@chateauroux-metropole.fr

Forma jurídica do adquirente: Autoridade local

Atividade da autoridade adjudicante: Serviços públicos das administrações públicas

Atividade da entidade adjudicante: Serviços urbanos de caminho de ferro, de elétricos, de
tróleis ou de autocarros

2. Procedimento

2.1. Procedimento

Título: DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION ET L'
EXPLOITATION DES SERVICES DE MOBILITE ET DE TRANSPORT DE VOYAGEURS SUR
LE TERRITOIRE DE CHATEAUX METROPOLE

Descrição: La consultation a pour objet de déléguer la gestion et l'exploitation des services de
mobilité et de transport de voyageurs sur le ressort territorial de la Communauté d'

Agglomération de Châteauroux Métropole (Réseau Horizon) Châteauroux Métropole, autorité
Organisatrice de la mobilité est autorité délégante. Les missions déléguées sont les suivantes:

Offre de base : Exploitation et gestion des services de mobilité et de transports publics de
personnes et à l'échelle du territoire communautaire selon les principes définis à l'article 5.1
du document programme. Les candidats devront obligatoirement répondre à l'offre de base et
à l'option obligatoire. • Option obligatoire : Option N°1 : Exploitation et gestion d'un service de
location de vélos L'option est décrite à l'article 5.2 du document programme. L'Autorité
Délégante précisera, avant la remise de l'offre finale si l'option est levée. Le Délégué
assurera la gestion de ces services pour une durée de six (6) ans, à compter du 01/01/2028 et
jusqu'au 31/12/2033 dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) au sein du
périmètre contractuel. Lieu d'exécution : Territoire de la Communauté d'Agglomération de
Châteauroux Métropole (département de l'Indre). L'estimation de la valeur du contrat de
concession est de 45 millions d'euros HT valeur décembre 2026 sur la durée du contrat. Les
missions attendues sont l'organisation, la production et la commercialisation des services,
ainsi que la réalisation de l'offre de transport et la maintenance des véhicules et outils de
production. Le délégataire assurera en outre la gestion de la relation avec les usagers des
transports scolaires qui sont assurés par le biais de marchés publics en cours. La future DSP
intègre la gestion et l'exploitation des services de transport suivants sur l'ensemble du
périmètre de l'Agglomération de Châteauroux Métropole : • Le réseau de transport en
commun « Horizon » composé aujourd'hui de 12 lignes régulières, • Le service de transport
adapté à la demande, « Handibus », à destination des personnes à mobilité réduite sur le
périmètre de CM. Pour cette gestion déléguée, la collectivité met à la disposition du

délégataire : • Un dépôt de bus réceptionné en 2021 avec une capacité de stationnement de 80 véhicules, équipé de bureaux, d'un atelier de maintenance, de stations de lavage et de carburant et d'équipements de recharge de véhicule électrique; • 31 autobus standard, 5 autobus articulé, 2 midibus. Ces véhicules sont équipés d'équipements de suivi par système SAEIV et cellules de comptage voyageurs. Plusieurs véhicules standard et articulés électriques ont également été commandés. • 2 midibus accessibles et équipés pour accueillir des PMR • Un Site Internet <https://www.bushorizon.com/> La présente concession est passée sur le fondement du règlement 1370/2007 et de la directive 2014/23/CEE. La directive 2014/25/UE citée dans le présent avis concerne les marchés des secteurs spéciaux est non les concessions , elle ne s'applique pas à la présente consultation.

Identificador do procedimento: 3df0d5f9-33c0-47cd-b084-01d3fee17c8d

Tipo de procedimento: Por negociação com publicação prévia de um convite à apresentação de propostas/concurso com negociação

O procedimento é acelerado: não

Principais características do processo: La présente consultation est lancée dans le cadre d'une procédure ouverte avec négociation. Elle est organisée selon les règles visées par les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux délégations de service public, ainsi que, notamment, les « règles particulières à la passation de certains contrats de concession » visées dans la troisième partie du code de la commande publique relative aux concessions de service public. Les candidats devront remettre simultanément un dossier de candidature et un dossier d'offre avant la date limite de demande participation figurant au présent avis. les candidatures seront ouvertes et la Commission de Délégation de Service Public se réunira pour analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Les plis contenant les offres seront ensuite ouverts. La Commission de Délégation de Service Public émettra un avis sur ces offres suite à l'analyse de celles-ci; L'autorité habilitée à signer la convention pourra organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique, au vu de l'avis rendu par la Commission de Délégation de Service Public. Les modalités de la consultation et les conditions de participation figurent au règlement de la consultation figurant dans le Dossier de consultation téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur. le présent avis fait suite à l'avis de pré-information n° 190345-2026 publié au JOUE n° S 55/2026 le 19/03/2026.

2.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços

Classificação principal (cpv): 60112000 Serviços de transporte público rodoviário

Classificação adicional (cpv): 60130000 Serviços de transporte rodoviário de passageiros com finalidade específica

2.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Indre (FRB03)

País: França

2.1.4. Informações gerais

Informações adicionais: 6.1 Le dossier de candidature Le candidat devra remettre un dossier de « candidature » permettant d'apprécier ses garanties professionnelles et financières, le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L.

5212-4 du code du travail et son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Le candidat numérottera les pièces qu'il produit en fonction de la numérotation imposée ci-dessous.

6.1.1 Sur la situation propre des opérateurs économiques, y compris les exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Les candidats devront remettre les documents suivants (ou les documents équivalents pour les candidats étrangers, accompagnés d'une traduction en langue française) :

- Pièce n°1 : Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée présentant l'identité du candidat (forme juridique, raison sociale, date de création, montant et composition du capital de la société ainsi que la liste des principaux actionnaires). En cas de candidature groupée, une lettre commune doit indiquer l'identité de chaque membre du groupement, le caractère conjoint ou solidaire de celui-ci, ainsi que l'identité du mandataire. Cette lettre doit être signée par tous les membres du groupement, ou le seul mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires.
- Pièce n°2 : Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée du candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, de chaque membre du groupement, attestant : 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 et suivants du code de la commande publique ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article L. 3123-18 du code de la commande publique relative aux contrats de concession et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 et suivants du code de la commande publique, sont exacts ; 3° Qu'il respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévus aux articles L. 5212-1 et suivants du code du travail.
- Pièce n°3 : Si le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, un des membres du groupement, est en situation de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Pièce n°4 : Les attestations d'assurance en cours de validité dont dispose le candidat ;
- Pièce n°5 : Un justificatif de moins de trois mois attestant de l'inscription au registre du commerce et des sociétés du candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, de chaque membre du groupement ;
- Pièce n°6 : Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ou, en cas de candidature groupée, de chaque membre du groupement. Le candidat établi dans un État membre de l'Union européenne autre que la France doit produire :
 - Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine,
 - Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquelles il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France,
 - Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays,
 - Les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction en langue française.

6.1.2 Sur la capacité économique et financière : Chaque candidat, ou en cas de candidature groupée, chaque membre du groupement, fera parvenir à l'Autorité Délégante les éléments suivants :

- Pièce n°7 : Les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans d'existence),
- Pièce n°8 : Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la présente concession, réalisées au cours des trois dernières années (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans d'existence),
- Pièce n°9 : Une note de présentation du candidat (forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux),

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents ci-avant demandés, il est autorisé à produire tout document approprié de nature à faire apparaître la capacité économique et financière du candidat et notamment sa situation financière précise.

6.1.3 Sur la capacité technique et professionnelle : Chaque candidat, ou en cas de candidature groupée, chaque membre du

groupement, fera parvenir à l'Autorité Délégante les éléments suivants : – Pièce n°10 : Un dossier de présentation des moyens humains et matériels du candidat en rapport avec l'objet du contrat ; ainsi qu'une indication des effectifs moyens annuels du candidat et de l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; – Pièce n°11 : Une liste des missions permettant d'apprécier l'expérience du candidat : le candidat pourra limiter ses références aux missions assurées au cours des trois dernières années ; – Pièce n°12 : Une copie de l'inscription au registre des transporteurs donnant droit à l'exercice de la profession de transporteur public routier de voyageurs, ou tout autre document lui permettant de faire la preuve de sa capacité professionnelle, notamment des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du candidat pour fournir les prestations objet du contrat ; – Pièce n°13 : Les documents visés par l'article R. 3113-8 du code des transports : la licence communautaire ou la licence de transport intérieur. Les candidats qui ne pourraient pas justifier de leur délivrance et dont l'offre aurait été retenue, devront prouver avoir engagé des mesures en vue de leur obtention au plus tard à la date de notification du contrat. – Pièce n°14 : Une note sur les méthodes et les moyens que les candidats entendent mettre en œuvre pour l'exécution des missions, en vue d'assurer la continuité du service public délégué et l'égalité de traitement des usagers devant le service public. Si le candidat s'appuie sur les capacités et aptitudes d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités et aptitudes de ces opérateurs économiques par la production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières. Il apporte la preuve qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Les entreprises en cours de constitution seront admises à candidater. Ces entreprises devront fournir tout document permettant à Châteauroux Métropole d'apprécier leurs garanties professionnelles et financières, le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Pour faciliter les démarches administratives des candidats, des formulaires normalisés (DC1, DC2, etc.) regroupant certains des renseignements énumérés dans le présent règlement de la consultation sont disponibles notamment sur le site www.economie.gouv.fr. Toutes les candidatures seront transmises via la plateforme de dématérialisation. Les candidats sont invités à désigner dès le stade de leur candidature et offre, le cas échéant, le nom et la qualité de leurs sous-traitants pressentis, ainsi que la description des services sous-traités par entreprise, les volumes kilométriques sous-traités et les prix correspondants, ainsi que le pourcentage que représenterait la part sous-traitée dans la valeur estimée de la concession.

Base jurídica:

Diretiva 2014/25/UE

2.1.6. Motivos de exclusão

Fontes dos motivos de exclusão: Documento do concurso

5. Lote

5.1. Lote: LOT-0001

Título: DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES SERVICES DE MOBILITE ET DE TRANSPORT DE VOYAGEURS SUR LE TERRITOIRE DE CHATEAUROUX METROPOLE

Descrição: Voir la description plus haut

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços

Classificação principal (cpv): 60112000 Serviços de transporte público rodoviário

Classificação adicional (cpv): 60130000 Serviços de transporte rodoviário de passageiros com finalidade específica

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Indre (FRB03)

País: França

5.1.3. Duração estimada

Duração: 6 Anos

5.1.4. Renovação

Renovações máximas: 0

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:

A participação não está reservada.

Há que indicar os nomes e as qualificações profissionais do pessoal encarregado da execução do contrato: Requisito na proposta

Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE

O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): não

Informações adicionais: Une visite facultative (mais fortement recommandée) du parc de matériel roulant et du dépôt/atelier sera possible au plus tard jusqu'à 30 jours après la date de publication. Les candidats intéressés doivent prendre rendez-vous en déposant un message sur la plateforme [:www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) les candidatures et les offres doivent être remises avant la date limite de demande de participation figurant dans le présent avis.

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.10. Critérios de adjudicação

Descrição do método a utilizar se a ponderação não puder ser expressa por critérios: Les offres seront appréciées au regard des critères suivants hiérarchisés par ordre décroissant d'importance : Critère 1 – Valeur financière Critère 2 – Performance du projet d'exploitation Critère 3 – Qualité du service rendu aux usagers Critère 4 – Engagements en matière sociale et de transition écologique.

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: www.marches-securises.fr

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: www.marches-securises.fr

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Catálogo eletrónico: Não autorizado

Prazo para a receção dos pedidos de participação: 08/01/2027 12:00:00 (UTC+01:00) hora da Europa Central, hora de verão da Europa Ocidental

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido:

Não

Condições relacionadas com a execução do contrato: l'Autorité Délégante :Définit la politique des transports. Dans ce cadre, elle est seule décisionnaire des créations, modifications, suppressions de lignes ou de services ;– Détermine la politique tarifaire ;– Réalise les principaux investissements (notamment le dépôt avec ses aménagements et ses équipements, les véhicules hors véhicules de service, les systèmes de suivi de l'exploitation et d'information des voyageurs et cellules compteuses) qu'elle met gratuitement à disposition du Délégataire ;– Procède ou fait procéder à des contrôles sur le service ;– Aménage et met en accessibilité les infrastructures ; verse au délégataire les contributions financières définies ci dessous. Les conséquences financières, directes et indirectes, des dégradations volontaires des biens dont le Délégataire assure l'entretien sont supportées par lui seul.

Faturação eletrónica: Necessário

Forma jurídica que tem de ser assumida por um grupo de proponentes ao qual seja adjudicado um contrato: Chaque candidat présente une candidature et une offre soit individuellement, soit en groupement conjoint ou solidaire avec mandataire solidaire. Un même opérateur économique ne peut pas présenter plusieurs candidatures et plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Condições financeiras: Est transféré au Délégataire un risque qui implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le Délégataire ne doit pas être purement nominale ou négligeable. l'Autorité Délégante verse au Délégataire une contribution financière forfaitaire correspondant à la différence entre les coûts d'exploitation et les recettes sur lesquels ce dernier s'engage pour toute la période contractuelle. Le Délégataire supporte la charge d'une éventuelle insuffisance de recettes effectivement perçues par rapport au montant de son engagement sur les recettes pour toute la période contractuelle; En outre, l'autorité délégante verse une Contribution Financière Variable (CFV) en fonction du nombre de voyages effectivement réalisés. L'entité adjudicatrice finance les redevances sur ses fonds propres sans recours aux usagers.

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Inexistência de acordo-quadro

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Tribunal administratif de Limoges

Informações sobre os prazos de recurso: Les référés précontractuels contre la procédure initiée par le pouvoir adjudicateur peuvent être introduits dans les conditions prévues à l'article L551-1 du Code de Justice Administrative, pendant toute la procédure de passation du contrat jusqu'à sa signature. Après la signature du contrat, il pourra faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions définies aux articles L551-13 à L551-23 du Code de Justice Administrative dans un délai de 1 mois à compter de la signature du contrat, si l'avis d'attribution est publié ou de six mois, à compter de la signature en cas de défaut de publication de cet avis. Après signature, le contrat conclu pourra faire l'objet d'un recours de pleine juridiction par tout concurrent évincé. Ce recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois, à compter de la publicité qui sera faite de la signature du contrat dans les conditions prévues par la jurisprudence du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 Département du Tarn et Garonne (req. n° 358994). Le cas échéant, ce recours pourra être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de Justice Administrative). Les actes administratifs du pouvoir adjudicateur, en lien avec la présente procédure, peuvent également faire l'objet d'un recours pour excès de

pouvoir, tendant à leur annulation dans les conditions prévues par l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, à l'exception, toutefois, de la décision de choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer qui ne peuvent être contestés que dans le cadre du recours de pleine juridiction prévu par l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 Département du Tarn et Garonne (req. n°358994). Chaque recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois, à compter de la notification ou de la publication de l'acte attaqué. Le cas échéant, chaque recours peut être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de Justice Administrative). Des informations complémentaires peuvent être obtenus à l'adresse suivante : Tribunal Administratif de Limoges Adresse : 2 cours Bugeaud, 87000 Limoges Tél. : 05 55 33 91 55 Web: <http://limoges.tribunal-administratif.fr> Courriel : greffe.ta-limoges@juradm.fr Le Tribunal Administratif peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérécurscitoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Organização que fornece informações adicionais sobre o processo de adjudicação:
Communauté d'Agglomération Châteauroux-Métropole

8. Organizações

8.1. ORG-0001

Nome oficial: Communauté d'Agglomération Châteauroux-Métropole

Número de registo: 24360032700015

Endereço postal: Hôtel de ville - Place de la République – CS 80509

Cidade: Châteauroux Cedex

Código postal: 36012

Subdivisão do país (NUTS): Indre (FRB03)

País: França

Ponto de contacto: Direction de la commande publique

Correio eletrónico: marches-publics@chateauroux-metropole.fr

Telefone: 3 (0) 2 54 08 35 56

Endereço Internet: <https://www.chateauroux-metropole.fr>

Perfil do adquirente: <https://www.marches-securises.fr>

Funções desta organização:

Adquirente

Organização que fornece informações adicionais sobre o processo de adjudicação

8.1. ORG-0002

Nome oficial: Tribunal administratif de Limoges

Número de registo: 17870005000010

Endereço postal: 2, cours Bugeaud - CS 40410

Cidade: limoges

Código postal: 87000

Subdivisão do país (NUTS): Haute-Vienne (FRI23)

País: França

Ponto de contacto: Greffe du Tribunal Administratif

Correio eletrónico: greffe.ta-limoges@juradm.fr

Telefone: (+33) 5 55 33 91 55

Endereço Internet: <http://limoges.tribunal-administratif.fr>

Funções desta organização:

Instância de recurso

Informações sobre o anúncio

Identificador/versão do anúncio: b5b47712-c461-4ee1-8772-a96c513891e1 - 01

Tipo de formulário: Concurso

Tipo de anúncio: Anúncio de concurso ou de concessão – regime normal

Subtipo de anúncio: 17

Data de envio do anúncio: 08/10/2026 13:23:57 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central

Línguas em que o presente anúncio está oficialmente disponível: francês

Número de publicação do anúncio: 697595-2026

N.º de edição do JO S: 196/2026

Data de publicação: 09/10/2026